



Le balayage des rues commencera le 11 mai à Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup, le 7 mai 2026 – Le balayage des rues s’amorcera le lundi 11 mai à Rivière-du-Loup. Pour assurer l’efficacité et la rapidité des opérations, les citoyens ont cependant un rôle déterminant à jouer.

Réalisé de jour comme de nuit, le balayage s’échelonne sur environ deux semaines. Les citoyens sont invités à balayer l’excédent de sable sur leur terrain d’ici là, afin d’éviter d’en remettre sur la chaussée après le passage de la machinerie.

Les tas de sable, c’est non!

S’il est toléré que les entrées privées soient balayées vers les bordures de rue pour profiter du passage des balais mécaniques, le gravier doit toutefois être réparti uniformément. Les tas de sable, qu’ils prennent la forme de montagnes ou de châteaux, nuisent aux opérations et peuvent endommager la machinerie, causant des retards pour l’ensemble de la population.

Évitez le stationnement en bordure de rue

Dans la mesure du possible, le stationnement en bordure de rue est à proscrire pendant toute la durée du balayage, en particulier de jour dans les quartiers résidentiels. En présence de voitures, les camions doivent dévier de leur trajectoire, ce qui les force à repasser ultérieurement pour ramasser le sable laissé derrière.

Pas de sable au bac noir!

Enfin, il faut rappeler qu’il est strictement interdit de jeter du sable dans les bacs de collecte ou dans les grilles d’égout. Contrairement aux idées reçues, le sable jeté à l’égout ne disparaît pas miraculeusement et peut entraîner des interventions coûteuses pour la Ville et donc pour les citoyens. L’écocentre demeure l’endroit approprié pour disposer des surplus.

– 30 –

Source : Laura Martin, conseillère
Service des communications
418 867-6714